



N° 1578

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 29 avril 2004.

PROPOSITION DE LOI

*tendant à instituer le **scrutin uninominal à un tour**
pour l'élection des députés,*

(Renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

PRÉSENTÉE

PAR MM. GILBERT GANTIER, CLAUDE GOASGUEN
et ROLAND BLUM

Députés.

Nota. – Ce document n'a pas été publié.